



Mon habitation est-elle économe en énergie ?

Mise à jour 21 mars 2011
Fiche réalisée par HESPUL - MCT

Un ménage français dépense en moyenne 19 000 kWh d'énergie finale et 1 500 € par an, pour s'éclairer, se chauffer, faire fonctionner les appareils électroménagers...

➔ Suivre ses consommations

Est-il nécessaire d'entreprendre des travaux d'isolation ? En ramenant les besoins énergétiques de votre logement à sa surface, vous obtiendrez un ratio qui pourra être comparé à des valeurs de références. Cette évaluation vous permettra de définir ensuite la qualité de l'isolation thermique de l'habitation et du système de chauffage.

➔ Convertir votre consommation annuelle d'énergie en kilowatt heure (kWh)

Type d'énergie pour : chauffage + eau chaude + rafraîchissement	A Quantité payée (énergie finale)	Conversion : Pour obtenir des kWh	Conversion : pour obtenir de l'énergie primaire	B Quantité consommée (énergie primaire)
Fioul	_____ litres	x 10	x 1	_____ kWh ep
Gaz naturel	_____ m ³	x 11,6	x 1	_____ kWh ep
Gaz propane	_____ kg	x 13,8	x 1	_____ kWh ep
Électricité	_____ kWh	x 1	x 2,58	_____ kWh ep
Bois bûche	_____ stères	x 1 500	x 1	_____ kWh ep
Bois granulés	_____ kg	x 4,6	x 1	_____ kWh ep
Bois déchiqueté	_____ MAP	x 875	x 1	_____ kWh ep
TOTAL				_____ kWh ep

➔ Rapporter cette consommation d'énergie à la surface chauffée

Les parties chauffées de mon habitation représentent une surface totale de : _____ m².
Il ne vous reste plus qu'à diviser votre consommation annuelle par cette surface pour obtenir le ratio « quantité d'énergie primaire / m² chauffé » :

Consommation de l'habitation : _____ kWh ep / m²/an

La consommation d'énergie d'un logement dépend, bien entendu, de la qualité de l'isolation thermique, mais également d'autres paramètres dont la rigueur climatique et la température intérieure désirée. Les données suivantes sont donc à relativiser en fonction de ces facteurs.

L'objectif assigné par le gouvernement est une division des consommations globales d'un facteur 4 d'ici 2050, soit un passage de D vers A.

➔ Comparer ce ratio aux fourchettes de référence

La première réglementation thermique (RT) est apparue en France en 1974, suite au 1er choc pétrolier. Elle s'applique uniquement aux logements neufs, et n'a cessé d'être renforcée. C'est aujourd'hui la RT2012 qui est en vigueur.

Depuis le 1er juillet 2007, un diagnostic de performance énergétique (DPE) doit être joint pour toutes transactions de biens immobiliers. Il permet de qualifier, sur une échelle de A à G, la performance énergétique d'un logement. C'est cette échelle qui apparaît ci-dessous.

Moins de 50 kWh ep/m²/an

Votre logement est très économe en énergie ! Il correspond au label Bâtiments Basse Consommation (BBC) de la RT2005. Les plus performants, dits "passifs", atteignent 15 kWh ep/m²/an et n'ont plus besoin de système de chauffage.

50 à 90 kWh ep/m²/an

Votre bâtiment peut être considéré comme économe en énergie. Il consomme moins d'énergie qu'un bâtiment classique. Pour atteindre le niveau A, il faut allier une super-isolation, une étanchéité à l'air parfaite et une conception bioclimatique.

90 à 150 kWh ep/m²/an

Il est possible de renforcer davantage l'isolation. Les exigences de la RT 2005 correspondent à une consommation de 100 kWh ep/m²/an.

150 à 230 kWh ep/m²/an

Cette fourchette correspond à la moyenne française actuelle, qui est très élevée : 210 kWh ep/m²/an. Des travaux d'isolation permettront de diminuer de façon conséquente vos frais de chauffage.

Plus de 230 kWh ep/m²/an

Votre logement est fortement consommateur en énergie. L'isolation existante est vraiment très insuffisante : elle doit absolument être renforcée. Un investissement dans des travaux d'isolation sera très rapidement compensé par les économies de frais de chauffage réalisées.

